



Yacht Club de Pointe-Claire, Pointe-Claire, Québec

Étape N°3 du Circuit du Québec

AVIS DE COURSE

4 au 7 juillet 2019

Yacht Club de Pointe-Claire, Pointe-Claire, Québec
Autorité organisatrice : Fédération de voile du Québec

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux classes **Optimist (4 flottes), Bic293, RS:X, Laser 4.7, Radial, Laser, 29er et 420**. Il est possible d'accueillir d'autres classes ; un classement séparé sera prévu.
- 2.2. Les Lasers, Radial et les Lasers 4.7 seront considérés comme une seule classe. Les participants peuvent changer de gréements au cours de l'événement. Cependant, les deux voiles doivent obligatoirement porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription. Ceci change les règles de la classe Laser.
- 2.3. Un minimum de 5 inscriptions est nécessaire pour constituer une classe. Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal. Tous les compétiteurs doivent être membres en règles au sein de la FVQ / Voile Canada et doit présenter une preuve d'âge.
- 2.4. L'inscription sera officielle quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté.
- 2.5. Tous les athlètes doivent avoir 19 ans ou moins.

3. FRAIS D'INSCRIPTIONS

- 3.1. Frais d'inscriptions à la régata, taxes incluses (2 jours d'entraînement, 2 jours de course). Les frais incluent le souper de samedi.

Circuit du Québec 2019

FRAIS D'INSCRIPTIONS AVANT LE 28 JUIN, 16H00

FRAIS D'INSCRIPTIONS AVANT LE 3 JUILLET, 12H00

BATEAU SIMPLE	65,00\$	95,00\$
BATEAU DOUBLE	85,00\$	115,00\$

3.1. 3.2. Frais additionnels, taxes incluses pour inscription sur place.

BATEAU SIMPLE	125,00\$
BATEAU DOUBLE	145,00\$

3.3. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la FVQ: www.voile.qc.ca. Après le 3 juillet 12h00, les inscriptions s'effectueront sur place. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour les inscriptions après le 28 juin, 16h00 et aussi pour l'inscription sur place.

3.4. Pour les inscriptions sur place le chèque doit être fait au nom du Yacht Club de Pointe-Claire.

3.5. Un bateau accompagnateur avec ou sans entraîneur n'a aucuns frais d'inscription à payer, mais doit s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription pour des raisons de sécurité.

4. HORAIRE

4.1.

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
JEUDI 4 JUILLET	08h30-11h00	Inscription
	09h30-10h00	Réunion des coachs
	12h00	Début de l'entraînement
	15h30	Revue de la journée
VENDREDI 5 JUILLET	08h45	Réunion
	09h15	Début de l'entraînement
	15h30	Revue de la journée
SAMEDI 6 JUILLET	07h30-09h00	Fin des inscriptions
	09h00	Réunion des barreurs
	10h30	Premier signal d'avertissement de la journée
DIMANCHE 7 JUILLET	10h00	Premier signal d'avertissement de la journée
	Dès que possible	Présentation des médailles

4.2. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00, le dernier jour de la régates.

5. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles au bureau de la course ou sur le site internet du YCPC et de la fédération.

6. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront comme du type au vent-sous le vent.

7. CLASSEMENT

7.1. Pour chaque classe, sept courses seront planifiées durant la régata.

7.2. Une course doit être validée pour constituer une série.

7.3. Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.

7.4. Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.

7.5. Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes au calendrier compteront avec le système de pondération.

8. BATEAUX DE SUPPORT

8.1. L'accès au site de régata est interdit pendant une course aux bateaux de support de l'entraîneur et des accompagnateurs à l'exception des entraîneurs de la Flotte Verte..

8.2. Les bateaux de supports seront identifiés par nom.

9. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU

9.1. Tous les bateaux doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain.

9.2. Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans le stationnement du club.

9.3. Les bateaux supports doivent être stationnés aux endroits spécifiques.

10. PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte verte Optimist.

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

11.1. Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 4 des RCV : Décision de courir. L'autorité organisatrice et Yacht Club de Pointe-Claire n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11.2. Suite à son inscription, le participant à cette régata, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

12. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Camping n'est pas disponible sur place.

Directeur de la régata : George Stedman

Organisation de la régata : pcyc.qc.ca

Autres informations : Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.

Merci à nos commanditaires :

